



Interpellation de Madame la Directrice Générale en préalable à l'ouverture de groupe de travail dotation ATLS du 13-03-15

Madame la Directrice Générale,

Nous avons été amenés à solliciter votre présence ce jour à l'ouverture de ce groupe de travail dotation suite à la parution de la circulaire mobilité pour les ATLS et aux premiers retours d'expertise de vos services (sous-directeur EDC). En effet, pour le SNETAP-FSU, ces retours et les arguments avancés renvoient à une instrumentalisation, voire pour partie à un dévoiement de l'outil « dotation d'objectif » sur lequel les organisations syndicales travaillent depuis 3 ans maintenant avec la DGER, mais clairement pas pour en arriver à voir se retourner l'outil en question – alors même qu'il n'est toujours qu'à l'état de projet en discussion - contre les établissements, nos collègues... et in fine l'intérêt des usagers, au mépris pour tout dire de la réalité et du fonctionnement des EPL.

Rappelons que l'ensemble des OS se sont engagées dans ce travail avec sérieux et sur des bases claires établies par votre prédécesseure et rappelé à votre prise de fonction, **à savoir en entrant par les missions, les besoins et la photo des services des établissements**. Or force est de constater qu'une pure logique comptable tend à s'imposer depuis un peu plus d'un an maintenant... et la forme du projet de note de service en témoigne – le travail conséquent conduit par les services de la DGER sur les missions ayant purement et simplement disparu du projet, même si un engagement a été pris de le réintégrer... Plus grave, les dernières réponses assénées par EDC dans le cadre de la circulaire mobilité ATLS confirment cette gestion d'une pénurie avérée et annonce le dévoiement pur et simple de l'outil « dotation d'objectif » en cours d'élaboration !

Nous vous demandons donc, Madame la Directrice Générale, avec force que cesse ce qui s'apparente à un double discours et que des gages soient redonnés en ce sens aux OS.

D'un côté, on ne peut qu'adhérer à une volonté exprimée d'une part d'objectiver (à condition que le travail en transparence aille à son terme sur des critères les plus partagés possibles par l'entrée redisons-le évaluation des besoins en regard des missions) et d'autre part de se doter d'un outil permettant de démontrer qu'un établissement, des services et in fine des agents ont un seuil pour remplir leurs missions dans des conditions « soutenables » en deçà duquel ça n'est plus possible (dans une logique d'aide à la décision pour nos parlementaires qui votent le budget).

De l'autre, des bonnes intentions démenties par l'exemple (le mauvais) et ce avant même que ces dotations ne soient finalisées et rendues publiques :

- sur la forme et la méthode, cela s'apparente à une voie clairement contre-productive (incompréhension, décrédibilisation, suspicion)... le pragmatisme et la nécessité ne pouvant être opposables en toute chose !
- sur le fond, et c'est avant tout la raison de notre colère, cela s'apparente en regard des arguments maniés non sans une certaine brutalité et mauvaise foi, à une instrumentalisation des dotations en cours d'objectivation à charge des établissements et de nos collègues, ce qui est proprement inacceptable.

Pour illustrer notre propos, tous les échappatoires et toutes les fins de non recevoir possibles sont de sortie, au mépris de la prise en compte des réalités locales et sans laisser aux établissements et aux équipes le temps de se retourner... sans même une esquisse d'accompagnement !

- sur-dotation à tous les étages en regard de la DO, assénée sans autre forme d'explication – mais laquelle au juste... et quid des sous-dotation ???
- réponse valable pour tout EPL quelque soit son nombre de site, départemental ou non (cf. EPL 41)
- fonctionnement de l'agence comptable renvoyé à la seule charge du budget d'EPL ce qui est contraire à l'expertise DGER en regard des missions issue du groupe de travail dotation (cf. EPL 41)
- missions de suivi de l'accueil et de l'économat justement renvoyées aux conseils régionaux, mais de façon abrupte, sans prise en compte des réalités et modalités d'accompagnement pour les équipes d'établissement et les agents concernés (cf. EPL 41)



- traitement des bourses renvoyées à une décentralisation de la mission qui n'est même pas en débat au Parlement actuellement (confirmation de la Secrétaire Générale, comme de la Directrice Générale hier en CTM) (cf. Rouillon)
- ou encore des réponses niant les besoins et les réalités des EPL eux-mêmes (donc à rebours complet de la circulaire dotation d'objectif ATLS – celle de 2004 comme celle qui est en projet) concernant les besoins en TFR « la DO de la région ne permet pas d'aller plus loin » (cf. Pontivy, Guingamp)
- etc...

N'en jeter plus !

Par suite, Madame la Directrice Générale, le SNETAP-FSU n'en restera pas à des paroles et va exiger des actes sous deux angles :

- des compléments d'expertise à un certain nombre de réponses sommaires et inacceptables aux saisines adressées par les OS suite à la parution de la circulaire mouvement ATLS – avec traduction des corrections dans l'additif à paraître ;
- la rédaction d'un préambule à la note de service « dotation d'objectif ATLS » visant à préciser les objectifs et l'usage de cet outil, avec des garanties précises donnés aux établissements en cas de sur-dotation – notion à définir explicitement - en particulier (ex. absence de MIS, accompagnement par les DRAAF sur les missions transférées,...) ou encore prise en compte dans les arbitrages en gestion des réalités propres aux établissements et services (ex. prise en compte des agents sur des postes en BNR, des CAE-CUI...).

Ce sont de notre point de vue les conditions nécessaires pour que les travaux de ce groupe « dotation ATLS » puissent se poursuivre dans les meilleures conditions.

Paris, le 13 mars 2015

Pour le SNETAP-FSU,
Frédéric Chassagnette
SG adjoint